



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Arabie saoudite et Pakistan

Question écrite n° 69021

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le dossier des madrasas au Pakistan et en Arabie saoudite. En effet, plusieurs médias, audiovisuels et écrits, ont relaté les dérives inquiétantes de certaines de ces écoles coraniques qui embrigadent des enfants et des jeunes, non sur les réalités de l'islam, mais parfois sur la préparation à l'action violente. Plusieurs observateurs ont rapporté que près de 15 à 20 % de ces écoles ont une partie de leurs cours orientés vers la préparation au terrorisme, au niveau international. Ces observateurs ont aussi indiqué que de jeunes Européens étaient hébergés et accueillis dans ces écoles ; il conviendrait donc que notre pays se penche sur ce dossier. Ces écoles coraniques ou ces madrasas peuvent être pour certains jeunes une porte d'entrée vers le djihad et leur envoi sur des terrains de conflits dans les pays victimes d'actions terroristes comme l'Iraq ou l'Afghanistan. Il lui demande donc le lui indiquer son avis sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'influence croissante des madrassas en Arabie Saoudite et au Pakistan est pour la France un sujet de grande attention. Les services français compétents sont parfaitement conscients du risque que représentent certains de ces établissements d'enseignement religieux : ils peuvent être le lieu de la radicalisation des étudiants, jusqu'à constituer parfois des viviers de recrutement pour les organisations jihadistes. Toutefois, rien ne permet d'affirmer qu'en Arabie Saoudite ces établissements soutiennent, de quelque manière que ce soit, des organisations terroristes. Ce risque n'est pas nouveau et nous ne l'ignorons pas. Bien au contraire, nous avons redoublé d'attention à la suite des attentats de Londres, à l'été 2005. Nos services compétents suivent très attentivement, en liaison avec les autorités locales, le parcours et les déplacements de certains ressortissants européens, et notamment des citoyens français, qui ont pris la décision de suivre des cycles de formation idéologique au sein des madrassas, écoles ou instituts coraniques, particulièrement au Pakistan, en Arabie saoudite, en Égypte et au Yémen. Le problème est particulièrement prégnant au Pakistan, et nous entretenons, avec nos partenaires occidentaux, un dialogue suivi avec les autorités pakistanaises pour assainir le fonctionnement de ces institutions. Il existerait dans ce pays, selon les sources, de 9 000 à 14 000 madrassas. La majorité (plus de 8 000) appartient au courant deobandi, proche du wahabisme. Le nombre des étudiants inscrits dans ces établissements est estimé à environ deux millions. Une réforme des madrassas avait été initiée en 2002 par le président Musharraf, qui s'était alors engagé à interdire leurs financements étrangers, à interdire l'accueil d'étudiants étrangers dans ces institutions et à imposer l'enseignement des matières inscrites au programme des collèges et lycées. Toutefois, ces prescriptions n'ont pas été suivies d'effet en pratique. En dépit de l'opposition des partis religieux, le gouvernement pakistanais a récemment relancé le processus de négociation pour une réforme des madrassas. Un projet de texte en ce sens est actuellement préparé par les autorités, en concertation avec les cinq principales écoles de pensée. La France soutient totalement le Pakistan dans sa volonté d'encadrer les madrassas sur son territoire. En luttant contre l'extrémisme, cette démarche contribue à assurer la sécurité et la stabilité du pays et de sa région.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69021

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 444

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4209